



Climate Action Network

Lignes directrices pour les CDN 3.0 : Mettre en œuvre et aller au-delà des résultats du Bilan mondial¹

Mai 2024

Le Climate Action Network (CAN) est un réseau mondial de plus de 1 900 organisations de la société civile dans plus de 130 pays, qui mène une action collective et durable pour lutter contre la crise climatique et parvenir à une justice sociale et raciale.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction : notre compréhension des CDN | 2 |
| Principaux piliers des CDN et éléments correspondants | 3 |
| ▶ Mettre en œuvre et aller au-delà des résultats du Bilan mondial | 3 |
| Objectifs absolus de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie | 3 |
| Objectifs sectoriels | 4 |
| Transparence et suivi des progrès | 7 |
| ▶ Refléter l'équité par le biais de parts équitables | 7 |
| ▶ Solidarité et Justice | 8 |
| Adaptation et pertes et dommages | 9 |
| Transition juste | 9 |
| Relever les défis du développement et les co-bénéfices, ODD | 9 |
| Une approche fondée sur les droits | 9 |
| Inclusion et participation | 10 |
| ▶ Un financement adéquat pour répondre aux besoins | 11 |
| Annexe et autres références | 13 |

¹ La version originale de ce document, en anglais, est disponible ici : <https://climatenetwork.org/resource/guidelines-for-ndcs-3-0delivering-on-the-gst-outcome-and-beyond/>. Ce document a été traduit grâce au soutien de Oxfam.

CAN appelle les pays à répondre à la crise climatique en mettant en œuvre de toute urgence les résultats du Bilan mondial et en reflétant l'équité et des parts équitables, la justice climatique et un financement adéquat dans leurs CDN renforcées.

Introduction : notre compréhension des CDN

Les CDN sont la pièce maîtresse du cycle d'ambition de l'Accord de Paris, selon lequel elles doivent être présentées tous les cinq ans et refléter **le niveau d'ambition le plus élevé possible**. En tenant compte **de la part équitable de chaque pays**, elles devraient aborder tous les objectifs définis à l'article 2 de l'Accord de Paris et définir une série de mesures qui se renforcent mutuellement pour atteindre les objectifs à long terme en matière de température, de résilience, de moyens de mise en œuvre et de mesures transversales (CAN, 2020).

Toutes les **CDN, en particulier celles des pays développés et du G20, doivent atteindre des objectifs d'atténuation** : dans cette série de CDN, il est impératif que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) atteignent collectivement 43 % d'ici à 2030 et 60 % d'ici à 2035 pour que le monde ait une chance de maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 degré, les pays développés prenant les devants avec une plus grande ambition et des objectifs plus stricts.

Les CDN doivent mettre en œuvre les résultats du Bilan mondial (Global Stocktake en anglais) : les CDN devraient s'inspirer du Bilan mondial et constituent donc l'outil essentiel pour mettre en œuvre ses conclusions et ses résultats. Par exemple, elles doivent **concrétiser la transition vers l'abandon des combustibles fossiles** et leur contribution à un triplement mondial de la capacité d'énergie renouvelable, ainsi qu'à l'augmentation de l'efficacité énergétique et à la protection de la nature.

Les CDN sont des plans d'action climat complets : bien que les objectifs d'atténuation soient un élément clé des CDN, en particulier pour les grands émetteurs, pour CAN, les CDN sont plus que cela. **Les CDN doivent refléter l'objectif plus large des politiques et des plans qui doivent orienter la transformation de nos sociétés vers des trajectoires sûres, justes, équitables et durables sur le plan climatique. Elles peuvent également englober des mesures d'adaptation et des mesures relatives aux pertes et dommages, et devraient également adresser la question du financement de la lutte contre le changement climatique.** En outre, les efforts d'atténuation doivent être clairs, transparents et compréhensibles au regard des exigences énoncées à l'annexe I de la décision 4/CMA.1. Les CDN doivent également être considérées dans le contexte des stratégies à long terme, qui sont proportionnelles à des émissions brutes mondiales proches de zéro d'ici 2050, et qui renforcent la résilience face aux menaces anticipées posées par le changement climatique. Les CDN devraient être les éléments constitutifs de cette vision stratégique du développement social, environnemental et économique d'un pays à l'horizon 2050.

Il est juste de dire que depuis la deuxième série de CDN, ces plans climatiques **deviennent de plus en plus le principal instrument de planification pour lutter contre le changement climatique au niveau national**, en dépit d'un manque évident de mise en œuvre. Le rapport de synthèse CDN de novembre 2023 confirme cette vision. Parmi les CDN soumises jusqu'en septembre 2023, 80 % présentent des objectifs pour l'ensemble de l'économie, 81 % ont une composante d'adaptation et 46 % traitent des co-bénéfices de l'adaptation et de l'atténuation. De nombreux rapports de la société civile et d'autres organisations ont évalué la manière dont les CDN ont intégré les aspects liés à :

- **La santé** : En décembre 2019, 70 % des CDN soumises (129 sur 184) incluaient des considérations sur la santé (OMS, 2019).
- **La nature** : Quelque 92 % des CDN évaluées dans le cadre de l'étude comprennent des approches fondées sur les écosystèmes et/ou des solutions fondées sur la nature qui exploitent le pouvoir de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes pour réduire les émissions et s'adapter aux effets du climat (WWF, 2021).
- **Les droits humains** : Un nombre croissant de Parties ont inclus les droits humains dans leurs CDN. Seuls 24 États ont explicitement fait référence aux droits humains dans leurs CDN soumises avant la COP21, et 60 États l'avaient fait dans leurs CDN mises à jour en novembre 2022 (CIEL et OHCHR, 2022). Cependant, la majorité des CDN ne fournissent que peu ou pas d'informations sur la manière dont les droits humains influencent la planification, le contenu et la mise en œuvre des CDN. (DICARP & IDA, 2022).
- **Les peuples autochtones** : Les CDN contenant des références aux peuples autochtones sont en augmentation (Carmona et al., 2023)
- **Le genre** : Sur les 190 CDN analysées, 64 font référence aux femmes ou au genre. Les femmes ou le genre ont été le plus souvent mentionnés en lien avec l'adaptation (27 pays), suivie par l'atténuation (12 pays) (Women and Gender Constituency, 2021)
- **Une transition juste** : Le nombre de CDN qui mentionnent explicitement une transition juste est faible mais en augmentation. Leur part est passée de 17 % en 2022 (33 CDN couvrant 59 pays) à 23 % en 2023 (45 CDN couvrant 71 pays) (WRI, 2023).

Principaux piliers des CDN et éléments correspondants

► Mettre en œuvre et aller au-delà des résultats du Bilan mondial

Les CDN doivent servir de moteur pour combler l'écart de 1,5°C au cours de cette décennie critique, en tenant compte des résultats du Bilan mondial et de la science. Bien que les Parties aient encore du travail à faire pour parvenir à une compréhension commune de certains textes du résultat du Bilan mondial, CAN note le soutien considérable déjà apporté par les recommandations politiques fondées sur la science et fournies par le 6^e rapport d'évaluation du GIEC et la phase technique du Bilan mondial. Le message sous-jacent et clair de toutes les Parties est que la fenêtre pour replacer l'ambition sur la bonne trajectoire, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et afin de garantir un avenir viable pour tous, se referme rapidement. On ne saurait trop insister sur la nécessité pour les pays d'éviter tout retard, et d'atteindre les niveaux d'ambition nécessaires en adoptant ces lignes directrices, dans le cadre de leur réponse aux résultats du Bilan mondial par le biais des CDN.

Objectifs absolus de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie

Les CDN devraient :

Refléter le programme d'accélération du Secrétaire général de l'ONU²:

- Toutes les nouvelles CDN des pays les moins développés et des pays du G20 doivent inclure des **objectifs absolus pour l'ensemble de l'économie**, en indiquant clairement les hypothèses et l'approche méthodologique.

² Retrouvez ici le programme d'accélération de l'UNSG : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_sgs_acceleration_agenda.pdf

- CAN recommande que les CDN indiquent également dans quelle mesure cet objectif est atteint par des réductions d'émissions, d'élimination de carbone ou de compensations carbone (achat de crédits externes).
- Toutes les nouvelles CDN doivent inclure des objectifs 2030 renforcés, ainsi que des objectifs 2035 alignés sur les trajectoires de 1,5°C C suggérées par le GIEC pour 2035, afin de garantir que les réductions d'émissions s'élèvent collectivement à 43 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2035, par rapport aux niveaux de 2019, et avec les pays développés prenant l'initiative via une plus grande ambition et des objectifs plus ambitieux³. Les stratégies à long terme doivent alors être alignées.
- Accélérer la décarbonisation des secteurs à fortes émissions comme le transport maritime, l'aviation, l'acier, le ciment, l'agriculture et les systèmes alimentaires, l'aluminium et la défense.

Comblent le fossé de 2030 en renforçant les options d'atténuation existantes, rentables, efficaces et sûres sur le plan social et environnemental⁴ :

- Toutes les Parties devraient explicitement décrire dans les nouvelles CDN la manière dont les technologies avec les meilleurs rapports coût-efficacité présentées dans le AR6⁵ seront déployées, et renforcer leur ambition pour 2030 en ce sens.
- Les pays développés devraient aller bien au-delà de la mise en œuvre nationale des CDN en s'engageant à augmenter de manière significative le financement public de la lutte contre le changement climatique afin de soutenir les pays les plus pauvres dans leur transition juste.
- Toutes les Parties devraient être en mesure de justifier leurs déclarations si elles revendiquent avoir soumis des CDN équitables et plus ambitieuses, par exemple en fournissant une évaluation de leur progression par rapport à leur CDN précédente.

Objectifs sectoriels

L'abandon des combustibles fossiles au profit de systèmes d'énergie 100% renouvelable et équitables

Les CDN devraient inclure :

- Des politiques et des mesures visant à atteindre l'objectif mondial de doubler les améliorations annuelles de l'efficacité énergétique d'ici à 2030.
- Des mesures de suffisance dans les pays à forte consommation d'énergie.
- Des dates de sortie de l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz à l'échelle de l'économie qui soient alignés sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2040 au plus tard pour les pays développés, et d'ici 2050 au plus tard pour les pays en voie de développement.
- Des politiques et des mesures visant à atteindre l'objectif mondial de tripler la capacité des énergies renouvelables d'ici 2030, en vue de passer à des systèmes d'énergies renouvelables

³ À titre d'exemple, CAN Europe recommande une réduction d'au moins 65 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité climatique d'ici à 2040 : <https://caneurope.org/content/uploads/2023/06/2024.02.02-Updated-Position-Paper-on-EU-climate-targets-and-equitable-GHG-budget.pdf>

⁴ En excluant les bioénergies avec piégeage et stockage du carbone (BECCS), le nucléaire et la géoingénierie.

⁵ Inscrit dans le rapport de synthèse AR6 du GIEC [Figure SPM.7](#)

durables et conformes aux droits humains d'ici 2050 au plus tard, les pays développés atteignant cet objectif plus tôt⁶.

- Les pays devraient inclure des objectifs quantitatifs pour 2030 ainsi que les plans, politiques et mesures correspondants pour atteindre ces objectifs, d'une manière qui donne la priorité aux personnes et qui soit en synergie avec les objectifs convenus de la CDB pour stopper et inverser la perte de la nature.
- Les pays devraient également inclure des plans pour le développement de l'infrastructure connexe nécessaire (par exemple, le réseau, le stockage).
- Les pays devraient inclure des mesures visant à augmenter le taux d'accroissement annuel des énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité et dans tous les secteurs d'utilisation finale (transports, bâtiments, industrie), conformément aux scénarios de 1,5°C avec un dépassement nul ou faible (limité).
- Elimination progressive des combustibles fossiles dans le secteur de l'électricité, avec une diminution considérable au cours de cette décennie cruciale, afin de ne pas dépasser les 1,5°C⁷:
 - Arrêt immédiat de la construction de nouvelles centrales électriques à combustibles fossiles dans tous les pays.
 - Pour les pays développés : des plans, des mesures et des trajectoires pour éliminer progressivement l'électricité produite à partir de charbon d'ici 2030 au plus tard, et l'électricité produite à partir de gaz d'ici 2035 au plus tard.
 - Pour les pays en développement : des plans, mesures, trajectoires et besoins en soutien financier/technologique pour éliminer progressivement l'électricité produite à partir du charbon et de gaz d'ici 2040 au plus tard.
- Plans pour stopper la production de combustibles fossiles :
 - Tous les pays devraient s'engager à cesser immédiatement d'approuver de nouveaux projets d'exploration et de production de combustibles fossiles et d'infrastructures de transport de combustibles fossiles.
 - Tous les pays devraient inclure des trajectoires équitables d'arrêt progressif de la production de combustibles fossiles, alignées sur les scénarios de 1,5 °C avec un dépassement nul ou faible (limité), avec un arrêt de la production au début des années 2030 pour les pays producteurs du Nord, et au plus tard en 2050 pour les pays les plus dépendants des combustibles fossiles et dont la capacité financière est la plus faible.
 - Les pays producteurs du Sud devraient explorer des stratégies de diversification économique afin de s'affranchir de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tout en améliorant l'accès à l'énergie et en assurant le développement industriel.
 - Les pays du Nord devraient accroître leur soutien financier aux pays à faible revenu et dépendants des combustibles fossiles, conformément au principe des parts équitables.
- Politiques et mesures visant à atteindre l'objectif mondial de réduction des émissions de méthane liées aux combustibles fossiles de 75 % d'ici 2030 (selon l'AIE)
- Des efforts quantifiés de réduction des émissions dans le secteur de la défense, facilités par les stratégies d'atténuation du gouvernement, qui sont cohérents avec les scénarios de 1,5°C,

⁶ Conformément au document de politique annuel du CAN pour la COP28

⁷ Source: <https://climateactiontracker.org/publications/paris-aligned-benchmarks-power-sector/>

rapportés sur la base de protocoles de GES et vérifiés de manière indépendante au fil du temps.

Aligner les actions en faveur du climat et de la biodiversité (CDN et SPANB) et protéger l'intégrité des écosystèmes

Les pays devraient veiller à ce que les CDN :

- **Elèvent l'ambition** de protéger et de restaurer l'intégrité des écosystèmes terrestres, d'eau douce et océaniques
- **Intègrent des actions en faveur du climat et de la biodiversité** conformément aux objectifs du cadre mondial pour la biodiversité et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).
- **Reflètent une hiérarchie claire en matière d'atténuation**, qui donne la priorité à la protection des stocks de carbone des écosystèmes existants afin d'éviter les émissions, y compris les écosystèmes primaires. Il convient ensuite de réduire les émissions et de renforcer les puits en restaurant les écosystèmes.
- **Adopter une approche fondée sur les droits** pour les engagements liés aux écosystèmes et à la biodiversité.
- Réduire au minimum **la dépendance à l'égard de la séquestration du CO2 dans les terres**, comme la reforestation en monoculture à grande échelle.
- Exclure la bioénergie avec piégeage et stockage du carbone (BECCS), qui peut être contre-productive, notamment en raison de ses effets négatifs sur la nature.

Mettre un terme à et inverser la déforestation et à la dégradation des forêts

- **Inclure des mesures ambitieuses** pour stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts ainsi que la conversion d'autres écosystèmes d'ici à 2030, notamment en s'attaquant aux principaux moteurs de la déforestation, tels que l'expansion des infrastructures routières et les projets d'hydrocarbures, et en s'appuyant sur **des mécanismes robustes de mise en œuvre et de responsabilisation**.
- **Exclure l'utilisation de la biomasse ligneuse issue des forêts** pour la combustion à des fins de production d'énergie des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs énergétiques de la CDN.

Les océans

- **Intégrer les initiatives basées sur les océans** dans les objectifs climatiques nationaux alignés sur le cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal et le traité sur la haute mer.
- **Exclure les approches à haut risque** qui n'ont pas fait leurs preuves en matière d'action sur le climat océanique, telles que l'élimination du dioxyde de carbone par la géoingénierie des océans et les installations de piégeage et stockage de carbone en mer.
- **L'arrêt de la surpêche** et le passage à une gestion de la pêche basée sur les écosystèmes et à faible impact sont des éléments essentiels pour que les océans puissent continuer à jouer leur rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique.

Transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie

- Passer à une production alimentaire saine, résiliente et équitable grâce à l'agroécologie.
- Réduire la dépendance à l'égard des engrais chimiques à forte intensité d'émissions et les éliminer progressivement.
- Traiter les émissions du secteur de l'élevage de manière juste et équitable : éliminer progressivement l'élevage industriel tout en promouvant les approches agroécologiques.
- Réduire les pertes et les déchets alimentaires.
- Transition vers des régimes alimentaires sains et durables, grâce à une combinaison d'actions du côté de l'offre et d'interventions du côté de la demande.

Transparence et suivi des progrès

Les CDN doivent indiquer explicitement :

- Comment les Parties ont répondu à chaque élément du Bilan mondial.
- Quels sont les engagements volontaires et les initiatives (par exemple, « Action Agenda ») auxquels les Parties adhèrent et la manière dont elles suivent leur mise en œuvre.
- Comment les Parties développent, contrôlent et appliquent des mesures pour les acteurs nationaux, tels que les entreprises privées, afin de garantir qu'au niveau national, tous les acteurs contribuent de manière cohérente à la mise en œuvre des objectifs de la CDN.
- De quelle manière les systèmes nationaux de suivi, de vérification et de notification interagissent avec la CDN et le rapport biennal sur la transparence (BTR en anglais).

► Refléter l'équité par le biais de parts équitables

Les parts équitables comprennent des réductions d'émissions nationales équitables et, pour les pays ayant des capacités et des responsabilités plus importantes, un soutien financier équitable. Cela signifie que **toutes les Parties** – qu'elles aient une capacité de mise en œuvre élevée ou faible, une responsabilité élevée ou faible - doivent expliquer pourquoi elles estiment que les contributions et les actions qu'elles proposent représentent leur juste part de l'effort mondial nécessaire.

- Les pays doivent s'efforcer d'être **quantitatifs et responsables**, et de fournir des preuves de l'équité et de la proportionnalité des efforts qu'ils proposent par rapport à leur capacité et responsabilité au niveau mondial.
- Cette explication **ne doit pas se limiter à l'atténuation**. Le défi du partage équitable s'applique également à l'adaptation, aux pertes et dommages, et à la nécessité de soutenir correctement une transition juste à l'échelle mondiale, y compris une élimination progressive, juste, rapide, ordonnée et équitable de l'extraction et de la consommation de combustibles fossiles.

Des parts équitables impliquent également que les pays plus riches tels que l'OCDE/Annexe II, qui ont la responsabilité et les capacités de le faire, doivent mener la transition vers un objectif de zéro émission nette avec une plus grande ambition et des objectifs plus ambitieux. Les pays les plus pauvres, dont les responsabilités et les capacités sont moindres, doivent également réviser leurs objectifs pour 2030 afin d'atteindre le niveau d'ambition le plus élevé possible en matière de réduction des émissions, en considérant les principes d'équité et des « responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives »⁸ et afin de parvenir à l'objectif de zéro émission nette au niveau national d'ici 2050 au plus tard.

⁸ Le **calculateur de référence d'équité climatique** permet à l'utilisateur de définir le « paramètre d'équité » qu'il doit utiliser pour calculer un ensemble complet d'« indices de responsabilité et de capacité », pour tous les pays. Ce RCI peut ensuite être utilisé pour calculer des parts équitables du budget carbone (en voie de disparition), ou d'un autre aspect des efforts communs de transition climatique. Par exemple, le soutien nécessaire pour éliminer très rapidement l'extraction de combustibles fossiles. Voir : <https://calculator.climateequityreference.org/#>

Éléments des parts équitables dans les CDN

- Les pays développés devraient fournir des informations claires sur les niveaux de soutien qu'ils apportent et sur la manière dont ils le font. Les CDN des pays en développement avec des objectifs conditionnels devraient fournir des informations claires sur leurs coûts et les résultats escomptés.
- Les pays en développement qui ont besoin d'un soutien financier et technique pour aller au-delà de ce qu'ils estiment être leur part équitable devraient indiquer clairement le montant du soutien - financier, technologique et institutionnel - qui permettraient la réalisation de ces actions conditionnelles.

► Solidarité et Justice

Au cœur de la conception et de la mise en œuvre de CDN équitables compatibles avec des trajectoires de 1,5°C, se trouve le défi ou l'opportunité de contrer la croissance actuelle et future des inégalités, du travail précaire, de la pauvreté et de l'exclusion. Par exemple, les stratégies de transition juste, tout en tenant compte de la diversité des contextes économiques, sociaux et environnementaux, offrent la possibilité de tracer la voie vers des sociétés respectueuses du climat, inclusives et fondées sur les droits, et de décrire la manière dont les gouvernements ont l'intention de les concrétiser tout en s'éloignant des combustibles fossiles.

En s'appuyant sur les principes et les normes en matière de droits humains, les pays peuvent mettre en œuvre des mesures climatiques ambitieuses, efficaces et inclusives qui fonctionnent pour tout le monde, en luttant contre la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut social, le handicap ou d'autres formes d'identité. Le GIEC a confirmé que les mesures d'adaptation et d'atténuation qui donnent la priorité à l'équité, à la justice climatique, aux approches fondées sur les droits, à la justice sociale et à l'inclusion aboutissent à des résultats plus durables, réduisent les compromis, soutiennent le changement transformateur et font progresser le développement résilient aux changements climatiques.

Les conséquences ne cessent de s'aggraver (et continueront de le faire, du moins à court terme), affectant de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, les moins responsables et les moins capables. Les impacts affectent également les écosystèmes dont dépend la vie sur terre. Un nouveau paquet de financement climatique doit inclure des ressources nouvelles et supplémentaires pour le Fonds « pertes et dommages » créé lors de la COP27 de la CCNUCC, et le doublement des ressources pour l'adaptation et des fonds pour les systèmes d'alerte précoce. Les CDN devraient contribuer à orienter les moyens de mise en œuvre là où ils sont nécessaires, par exemple en estimant les besoins et/ou en proposant une collaboration technique et financière.

Adaptation et pertes et dommages

Les CDN devraient :

- Traduire les réponses nationales à l'Objectif mondial d'adaptation (GGA en anglais) en objectifs d'adaptation (objectifs multisectoriels intégrés).
- Assurer la cohérence avec les Plans Nationaux d'Adaptation.
- Cartographier et évaluer les risques de pertes et dommages en vue de les quantifier autant que possible.
- Préparer une évaluation détaillée des impacts économiques et non économiques des pertes et dommages et prendre en compte les effets secondaires et tertiaires. La CDN révisée de Vanuatu est un exemple d'inclusion efficace des pertes et dommages dans une CDN.
- Sur la base de l'évaluation, les Parties doivent expliciter les mesures de pertes et dommages en place ou prévues.
- Définir des plans pour permettre la mise en œuvre complète de l'initiative « Alerte précoce pour tous ».

Transition juste

Les Parties doivent inclure au minimum :

- Une évaluation (ou un calendrier précis pour la réalisation d'une telle évaluation) des impacts de l'action climatique détaillée dans les CDN et les stratégies de long terme, y compris sur les principaux changements macroéconomiques, les droits humains, ainsi que sur les impacts sociaux, environnementaux et sur le travail dans les territoires clés.
- Une description du processus décisionnel qui intègre le dialogue social et des consultations à plusieurs niveaux, y compris avec les groupes et les communautés directement concernés.
- Les objectifs sociaux/environnementaux associés à leur approche de la transition juste.
- Les initiatives internationales qui pourraient renforcer leur stratégie de transition juste, notamment en soutenant les approches de diversification économique.
- Comment elles prévoient d'investir dans le travail de soins, étant donné que ce travail présente des avantages sociaux, environnementaux et économiques et renforce l'infrastructure des protections sociales universelles vitales.

Relever les défis du développement et les co-bénéfices, ODD

- Comment l'action climatique décrite dans les CDN contribue à l'éradication de la pauvreté et au développement durable et s'aligne sur les objectifs des ODD visant à créer des co-bénéfices.
- Comment les différents ministères ont été impliqués dans l'élaboration des CDN afin d'assurer une planification conjointe et de réaliser des bénéfices conjoints dans différents domaines, notamment la santé, le développement durable, le genre, la jeunesse et les droits humains.

Une approche fondée sur les droits

Il est essentiel que la conception, la planification et la mise en œuvre des CDN suivent une approche fondée sur les droits. Il s'agit notamment de :

- **Fixer des niveaux d'ambition conformes aux obligations en matière de droits humains** : Les CDN doivent refléter le niveau d'ambition le plus élevé possible afin de protéger la jouissance des droits humains contre les dommages climatiques, en prenant toutes les mesures possibles pour limiter les émissions de GES conformément à l'objectif de 1,5°C, en accord avec le principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

- **Concevoir les CDN en tenant compte du genre, des enfants et du handicap** : intégrer les considérations de genre dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des CDN et dans tous les secteurs qu'elles couvrent, notamment par le biais d'une budgétisation sensible au genre et de la collecte, de l'utilisation et de l'analyse de données ventilées par sexe. Garantir des moyens de mise en œuvre sensibles au genre, tels que l'accès au financement climatique pour les organisations locales de femmes et le déploiement d'une technologie sensible au genre qui favorise des solutions réelles prises en charge au niveau local. De même, inclure dans les CDN des engagements, des indicateurs et des objectifs climatiques sensibles aux enfants et intégrant les handicaps, et rendre compte de leur mise en œuvre.
- **Réglementation en matière de diligence raisonnable** : conformément au devoir de l'État de réglementer les acteurs privés, les CDN devraient inclure des références à des réglementations obligatoires en matière de droits humains et de diligence raisonnable environnementale, exigeant des entreprises, des institutions financières et des autorités publiques qu'elles prennent des mesures significatives pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte des violations des droits humains, des dommages environnementaux et des émissions supplémentaires de GES causés par leurs opérations, leurs filiales et leurs chaînes de valeur, y compris dans le contexte de l'exploitation minière et des minerais pour la production d'énergie renouvelable.
- **Renforcer le droit à la terre par le biais des CDN** : Les CDN devraient inclure des mesures visant à garantir l'accès pour tous à la terre et la sécurité légale de l'occupation, car l'accès limité à la terre et l'insécurité de l'occupation ont des conséquences négatives majeures sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la sécurité alimentaire, à l'égalité de genre et la justice sociale.
- **Respecter, protéger et réaliser les droits des peuples autochtones**, y compris le consentement préalable, libre et éclairé, à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des CDN et des initiatives connexes susceptibles d'avoir une incidence sur leurs droits.
- **Promouvoir une approche fondée sur la santé**, en tenant compte des effets du changement climatique et de l'action climatique sur la santé, afin de mettre en place des systèmes de santé résilients et durables et d'obtenir des avantages connexes pour la santé (par exemple dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des transports, etc.). Voir l'annexe pour plus de détails.

Inclusion et participation

Les citoyens ont le droit d'avoir leur mot à dire sur la manière dont les gouvernements réagissent à la crise climatique et de voir leur point de vue pris en compte dans les plans gouvernementaux. Pour que la participation soit significative et efficace, l'accès à l'information est essentiel. Par conséquent, les CDN doivent :

- **Garantir la participation significative, informée et effective de tous les détenteurs de droits**, y compris les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes, pendant l'élaboration des CDN et tout au long de la mise en œuvre et du suivi des engagements nationaux en matière de climat et des politiques connexes.
- **S'engager à reconnaître et à protéger les droits des défenseurs** de l'environnement dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des CDN.
- Veiller à ce que les peuples autochtones aient la possibilité de contribuer de manière significative à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des CDN.
- Inclure la **participation active et le leadership des femmes** à tous les stades et dans toute leur diversité, notamment en renforçant la capacité des femmes issues de communautés locales à s'engager dans la CDN de leur pays.
- Contenir des **informations sur la participation du public** à l'élaboration de la CDN, en particulier en ce qui concerne les jeunes tels que définis dans le plan d'action « Actions for Climate Empowerment » (ACE), ainsi que des informations sur les lacunes en matière d'inclusion des femmes, des jeunes et de la société civile dans la mise en œuvre de la CDN.

- **S'engager avec les institutions nationales des droits humains** et d'autres organismes nationaux, infranationaux et locaux faisant partie du cadre des droits humains d'un État, ainsi qu'avec les coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques.

► **Un financement adéquat pour répondre aux besoins**

Un accès adéquat à des moyens financiers de qualité est une condition préalable pour permettre une action climatique à la vitesse et à l'échelle nécessaires pour rester dans des trajectoires compatibles avec les 1,5°C.

- Selon les principes de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, les pays développés et les pays les plus riches doivent prendre l'initiative non seulement de mettre en œuvre des trajectoires de réduction des émissions plus rapides au sein de leurs juridictions, mais aussi de fournir les ressources financières nécessaires et doivent démontrer cela dans leur soumission de CDN. Cela signifie que :
 - Les pays développés et les pays riches doivent inclure des informations sur leurs plans visant à fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires, basées sur des subventions publiques, dans le cadre du financement international de la lutte contre le changement climatique, afin de contribuer à la réalisation des engagements conditionnels en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi que de remédier aux pertes et dommages. Cela doit être mesuré en termes d'équivalents-subventions. Les autres Parties sont encouragées à inclure ces informations.
 - Les pays développés, ainsi que les autres pays en mesure de le faire, doivent inclure des plans visant à réorienter tous les flux financiers de manière à ce qu'ils soient compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. Cela comprend, entre autres, des plans d'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles et la manière de réglementer le secteur financier (y compris les banques et les fonds de pension) pour s'assurer qu'ils n'investissent pas dans l'expansion des combustibles fossiles, ainsi que des efforts visant à transformer le système financier international en tenant compte des demandes des pays en voie de développement.
- Pour que les CDN des pays en développement puissent être utilisées comme plans d'investissement, elles devraient également inclure des informations sur les financements nécessaires et leurs sources (publiques et privées, nationales et extérieures), ainsi que sur les changements politiques nationaux et internationaux nécessaires pour soutenir l'accès au financement.
- CAN rejette la pratique de la compensation carbone pour lutter contre la crise climatique, qui comprend l'utilisation des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO en anglais) par les Parties au titre de l'article 6.2 pour atteindre leurs CDN.⁹ Les nouvelles CDN des pays développés doivent donner la priorité à des mesures d'atténuation nationales ambitieuses et absolues. Le financement des marchés du carbone ne peut en aucun cas être considéré comme un financement climatique.

⁹ CAN (2022), CAN Position on Carbon Offsetting, https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2022/11/CAN-Positon_Carbon-offsetting_Nov-2022.pdf

- Les informations suivantes devraient également être prises en compte dans l'élaboration des CDN :
 - les coûts et avantages économiques et financiers de la réalisation des objectifs en matière de GES, des objectifs non liés aux GES (tels que les actions transversales, l'égalité entre les hommes et les femmes, la sensibilisation, etc.) ainsi que des actions ou politiques liées à l'adaptation ou aux pertes et dommages
 - les stratégies de financement pour atteindre les objectifs ou mettre en œuvre des politiques ou des actions spécifiques (par exemple, l'intégration du climat dans les budgets nationaux, sectoriels et/ou infranationaux, les subventions internationales, etc.)
 - les activités de transfert technologique et de renforcement des capacités

Annexe et autres références

Listes de vérification des CDN

- https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/wwf_ndcs_we_want_checklist.pdf
- https://climatepromise.undp.org/sites/default/files/research_report_document/undp-ndcsp-ga-checklist-ndc-revision-ENG.pdf

Équité et parts équitables

- Civil Society Equity Review : <https://www.equityreview.org/>
- Climate Equity Reference Project : <https://calculator.climateequityreference.org/>
- Climate Action Tracker : <https://climateactiontracker.org/>
- NDC Equity Tracker: www.ndcequitytracker.org

Transformation du système énergétique

- Équité dans l'élimination progressive des combustibles fossiles : <https://www.equityreview.org/extraction-equity-2023>

Systèmes alimentaires

Plus d'informations sur les systèmes alimentaires :

- Les pays devraient veiller à ce que toutes les personnes et parties prenantes concernées, en particulier les paysans, les petits producteurs de denrées alimentaires, les pêcheurs, les habitants des forêts, les travailleurs des systèmes alimentaires, les syndicats et les communautés dont les moyens de subsistance et l'identité culturelle dépendent de la terre, des forêts et de l'agriculture, jouent un rôle central dans l'élaboration des mesures qui ont un impact sur leur vie et leurs droits. Les pays doivent garantir des approches participatives à tous les niveaux afin de s'attaquer aux inégalités structurelles et aux relations de pouvoir dans les systèmes alimentaires. Chaque mesure proposée pour la transition devrait faire l'objet d'une évaluation spécifique en matière de droits humains et des indicateurs, des objectifs et des critères de référence conformes aux droits humains devraient être fixés.
- Actuellement, seuls 3 % des fonds publics destinés à la lutte contre le changement climatique vont à l'agriculture. Il est donc indispensable que les CDN prévoient des dispositions pour combler ce déficit de financement. Il est essentiel d'accroître la quantité, la qualité et l'accès équitable au financement climatique pour soutenir la transformation vers des systèmes alimentaires durables, résistants au climat, sains et équitables, en reconnaissant leur rôle important dans l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets. Une part importante de ce financement devrait être accessible aux petits exploitants agricoles.

Ressources supplémentaires sur les systèmes alimentaires dans les CDN :

- <https://foodforwardndcs.panda.org/>
- <https://ndcpartnership.org/knowledge-portal/climate-toolbox/cop28-agriculture-food-and-climate-national-action-toolkit>
- https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/unlocking_and_scaling_climate_solutions_in_food_systems__wwf_analysis_of_ndcs_2022.pdf

Pertes et dommages

Plus d'explications sur la procédure suggérée pour inclure les pertes et dommages dans les CDN :

- En définissant les pertes et dommages dans un contexte national, les pays en développement peuvent adapter leur CDN pour refléter les défis uniques auxquels ils sont confrontés, permettant ainsi une approche plus ciblée de l'action climatique et de l'allocation des ressources dans un système de plus en plus volatile d'impacts en cascade et cumulés. Le cadre des pertes et dommages peut relayer le récit de l'action d'atténuation/adaptation et tous les éléments intermédiaires comme une rivière qui coule vers la mer, c'est-à-dire que les pertes et dommages dans le contexte de l'action d'atténuation et d'adaptation véhiculent l'idée d'un voyage continu et interconnecté.
- En outre, il est essentiel de présenter une évaluation multidimensionnelle des risques et de la vulnérabilité dans les CDN. Cette approche permet non seulement de saisir la nature complexe des pertes et dommages, mais aussi de souligner la nécessité d'un soutien financier et technique pour gérer ces risques. Une évaluation nuancée de la vulnérabilité et des risques peut illustrer la manière dont le changement climatique exacerbe les défis sociaux, environnementaux et économiques existants, justifiant ainsi de manière convaincante la nécessité d'un soutien international et le principe selon lequel les pertes et dommages constituent le troisième pilier de l'action climatique et devraient donc bénéficier de ressources adéquates.
- En outre, en détaillant les réponses et le soutien spécifiques nécessaires à la gestion des pertes et dommages, y compris les mesures d'adaptation existantes et les lacunes des stratégies actuelles, les pays en développement peuvent communiquer efficacement leurs besoins et leurs priorités. Cela facilitera non seulement l'octroi d'une aide ciblée, mais favorisera également les efforts de collaboration visant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux niveaux local et national.
- La CDN révisée de Vanuatu est un exemple d'inclusion efficace des pertes et dommages dans une CDN. Le diagramme suivant de la publication du WWF illustre les étapes pour inclure les pertes et dommages dans les CDN :
https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_pa_anchoring_loss_and_damage_in_n_dcs_report.pdf

Santé

La santé doit être pleinement prise en compte dans les CDN :

- Les CDN doivent tenir compte des effets du changement climatique et de l'action climatique sur la santé, afin de mettre en place des systèmes de santé résilients et durables et d'obtenir des avantages connexes pour la santé (par exemple dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des transports, etc.).
- Impacts sur la santé / pertes et dommages pour la santé : Reconnaissance et suivi des pertes et des dommages liées à la santé (par exemple, les effets sur la santé des chaleurs extrêmes, des maladies transmises par l'eau et par des vecteurs, de la malnutrition, des blessures et des décès dus à des phénomènes météorologiques extrêmes, des effets aigus et à plus long terme sur la santé mentale, des atteintes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs), ainsi que des dommages directs causés aux infrastructures sanitaires.
- Actions dans le secteur de la santé : Mesures d'adaptation et d'atténuation dans le secteur de la santé, y compris la mise en place de systèmes et d'installations de santé résilients, à faible émission de carbone et durables, y compris les chaînes d'approvisionnement, ainsi que des

ressources adéquates et le renforcement des capacités du personnel de santé. L'OMS a publié des informations supplémentaires sur les priorités en matière d'adaptation du secteur des soins de santé ([lien](#), [lien](#)), une section spécifique étant également prévue dans les orientations à venir.

- Cibles spécifiques pour les forceurs climatiques à courte durée de vie (SLFC en anglais) : Les forceurs climatiques de courte durée, notamment le carbone suie, l'ozone troposphérique, les hydrofluorocarbures (HFC) et le méthane, constituent une menace unique pour le climat et la santé humaine. L'inclusion d'objectifs spécifiques pour les niveaux de super polluants peut soutenir une action ambitieuse pour le climat et la santé. De plus amples détails sur cette question figurent dans les orientations de l'OMS (à paraître).
- Co-bénéfiques pour la santé : Reconnaître et quantifier les co-bénéfiques pour la santé des mesures d'atténuation et d'adaptation dans tous les secteurs. Il s'agit notamment (mais sans s'y limiter) :
 - Énergie : Amélioration de la qualité de l'air et réduction du fardeau des maladies respiratoires, cardiovasculaires, cérébrales et du cancer grâce à une transition hors des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables.
 - Alimentation et agriculture : Souveraineté alimentaire et sécurité nutritionnelle grâce à des systèmes alimentaires résilients et à l'accès à des régimes alimentaires sains et durables.
 - Transport : Augmentation de l'activité physique, réduction des accidents de la route, amélioration de la qualité de l'air et de la santé mentale et physique grâce à des systèmes de transport axés sur les transports publics électrifiés, la marche et le vélo.
 - Eau et assainissement : Les investissements dans l'assainissement et l'accès à l'eau potable réduisent la propagation des maladies d'origine hydrique.
 - Déchets : Une bonne gestion des déchets fécaux et autres réduit les risques pour la santé, y compris pour l'eau et le sol.
 - Des solutions basées sur la nature : Amélioration de la santé mentale et réduction des effets de la chaleur sur la santé, ainsi que des implications positives pour la biodiversité.
 - Constructions : Structures à haut rendement énergétique qui protègent et favorisent une bonne santé physique et mentale (par exemple, des bâtiments mieux isolés réduisent la dépense énergétique ainsi que l'exposition aux températures extrêmes) ; les bâtiments résistants aux conditions météorologiques extrêmes offrent en général un abri sûr pour éviter les blessures et décès.
 - Des actions exemplaires sont incluses dans les prochaines orientations de l'OMS.
- Considérations économiques : Les coûts sanitaires de l'inaction, ainsi que les coûts, le budget et les retours sur investissement liés à la santé pour le secteur des soins de santé ou les actions de co-bénéfice en matière de santé, par exemple l'outil CLIMAQ-H et l'outil HEAT.
- Considérations sur l'équité : Une attention particulière aux besoins de santé publique liés au climat et aux avantages de l'action climatique pour les populations vulnérables, notamment les peuples autochtones, les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicaps physiques et mentaux, les personnes âgées, les personnes avec une OSIEG (orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre) non hétéronormée, les communautés à faible revenu, les migrants et d'autres groupes marginalisés, sont les plus touchés au niveau subnational.
- Les multiples problèmes de santé et de développement (y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés à l'insécurité hydrique et nutritionnelle) seront exacerbés par l'inaction face au changement climatique ou par des mesures d'atténuation et d'adaptation qui ne tiennent pas suffisamment compte de la santé. Les priorités du développement durable, notamment la

santé physique et mentale, l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté, le travail décent, devraient être reconnues dans les premières sections des CDN comme des considérations centrales ou des « axes » de l'action climatique, qui guident la conception, la mise en œuvre et le suivi de toutes les mesures nationales d'adaptation et d'atténuation. (C'était le cas dans la CDN 2020 de l'Argentine). Comme le note le PNUD, les transitions justes ne font pas seulement progresser l'action climatique, mais aussi l'ensemble des ODD.

- Les ministères responsables d'autres priorités en matière de développement durable, y compris les ministères de la santé, devraient être invités à participer au processus d'amélioration des CDN et à la mise en œuvre des actions, afin de :
 - (1) soutenir l'identification des politiques qui stimulent l'action climatique et qui offriront également les plus grands avantages dans d'autres domaines du développement durable. Par exemple, dans le cas de la santé, les émissions peuvent être réduites par des investissements dans des véhicules électriques alimentés par des énergies renouvelables, mais des investissements complémentaires dans des infrastructures pour la marche et le vélo favorisent en outre l'activité physique, améliorent la santé mentale, réduisent les accidents de la route et évitent la pollution atmosphérique importante causée par le frottement des freins et des pneus des véhicules. Dans le même temps, dans le secteur de l'agriculture, l'adoption de régimes alimentaires plus riches en végétaux dans les pays gros consommateurs de viande et de produits laitiers peut réduire les émissions tout en diminuant le risque et le coût associés aux maladies cardiovasculaires, à certains cancers, au diabète, aux maladies d'origine alimentaire, aux zoonoses et à la résistance aux antimicrobiens.
 - (2) Permettre l'identification d'actions intersectorielles et soutenir la collaboration nécessaire à leur mise en œuvre, comme les systèmes d'alerte précoce pour les menaces sanitaires rendus possibles entre les agences nationales de santé et de météorologie.

Autres ressources :

- OMS (A paraître). Guide de l'OMS pour l'intégration de la santé dans les contributions déterminées au niveau national et les stratégies de développement à faible émission à long terme. OMS. Genève.
- OMS (2023). 2023 Examen par l'OMS de la santé dans les contributions déterminées au niveau national et les stratégies à long terme : la santé au cœur de l'Accord de Paris. WHO. Genève. En ligne.
- Alliance mondiale pour le climat et la santé Fiche d'évaluation d'un CDN sain [2021](#), [2023](#) et fiche d'évaluation CDN air pur [2023](#).
- <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/373837/9789240081888-eng.pdf?sequence=1>

Droits des peuples autochtones

Les peuples autochtones sont souvent en première ligne face aux effets du changement climatique. Ils conservent souvent un lien étroit avec l'environnement naturel et leurs terres traditionnelles, dont dépendent leurs moyens de subsistance et leur identité culturelle. Les peuples autochtones ont la connaissance et l'expérience nécessaires pour s'adapter aux changements souvent dramatiques de l'environnement naturel de leurs territoires et jouent un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité, des forêts et des ressources naturelles.

- **Respecter, protéger et réaliser les droits des peuples autochtones** dans le contexte des CDN, notamment en respectant le droit à l'autodétermination et les droits à la terre, au territoire et aux ressources. Les CDN doivent tenir compte de la manière dont les activités et les décisions

peuvent affecter les droits, les systèmes de connaissances, les pratiques et les modes de vie des peuples autochtones.

- Promouvoir la coproduction de connaissances dans le contexte des CDN par le biais d'une collaboration et d'un partenariat respectueux, éthique et équitable avec les peuples autochtones et leurs détenteurs de connaissances.

Autres ressources sur les droits humains

- Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme (OHCHR) et Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL) : Intégrer les droits de l'Homme dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) : [boîte à outils pour les praticiens](#)
- Climate Land Ambition and Rights Alliance (CLARA) : Le guide du CLARA sur les CDN : [CDN des peuples](#)
- Le Groupement international de travail pour les affaires indigènes (en anglais International Work Group for Indigenous Affairs ou IWGIA) : [Reconnaissance des populations indigènes dans les contributions déterminées au niveau national](#)
- Constituante pour les femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes (WGC) : [Le genre et les CDN](#)
- Sébastien Jodoin, et al., [Les droits des personnes handicapées dans les politiques climatiques nationales : Rapport de situation](#) (Centre for Human Rights & Legal Pluralism & International Disability Alliance, Novembre 2022).

Inclusion et participation

Les droits d'accès à l'information et de participation publique des personnes, des communautés et de la société civile aux processus nationaux de planification climatique sont reconnus dans les traités internationaux et régionaux et les engagements politiques adoptés au niveau multilatéral et ratifiés par les États. Veiller à ce que les CDN soient guidées par l'inclusion et la participation des personnes, des communautés et de la société civile dans les processus nationaux de planification climatique est également conforme à l'accord de Paris, au règlement de Paris et à la première décision du bilan mondial.

Autres ressources :

- Sur l'inclusion : [Oxfam : Des plans climatiques pour les populations - Participation de la société civile et des communautés aux plans d'action nationaux sur le changement climatique](#) (date de publication : 26 mars 2024);
- BUND- FOE Allemagne avec UfU : Don't bypass people Tracing NDCs to (local) climate action https://www.bund.net/fileadmin/user_upload_bund/publikationen/klimawandel/dont-bypass-people-racing-NDC-local-climate-action-white-paper-english-bund.pdf
- Sur le lien entre inclusion et ambition : UNDP. (2021). Contributions déterminées au niveau national (CDN) - Rapport sur les perspectives mondiales 2021 : L'état de l'ambition climatique. <https://www.undp.org/publications/nationally-determined-contributions-ndc-global-outlook-report-2021-state-climate-ambition>
- Boîte à outils du partenariat CDN : <https://ndcpartnership.org/knowledge-portal/climate-toolbox/about>
- Care About Climate sur la jeunesse et la justice de genre dans la CDN, créé par de jeunes féministes : www.ndcequitytracker.org
- Sur les droits d'accès à l'information, de participation du public et de recours : Amnesty International, [Cessez de bafouer nos droits](#) Ch. 8

Clarté, transparence et compréhension des CDN

- Méthodologie d'évaluation des informations pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des CDN : <https://www.climate-transparency.org/wp-content/uploads/2020/10/Methodology-NDC-Transparency-Check--Final.pdf>
- Comparaison de la transparence dans les CDN de différents pays : [NDC Transparency Meta-Study](#)

Climate policy tracker

- Climate Action Tracker : <https://climateactiontracker.org/>
- Indice de performance du changement climatique de Germanwatch : <https://www.germanwatch.org/en/CCPI>
- Projet « Land Gap » : www.landgap.org

Informations sur les politiques de tarification du carbone

- EnRoads : <https://www.climateinteractive.org/en-roads/>
- Outil d'évaluation sur la manière de combiner la tarification du carbone avec la redistribution des revenus pour rendre la tarification du carbone populaire et résoudre la crise du coût de la vie : <https://www.cpic-global.net/>
- Proposition du FMI sur le prix plancher international du carbone <https://www.imf.org/en/Publications/staff-climate-notes/Issues/2021/06/15/Proposal-for-an-International-Carbon-Price-Floor-Among-Large-Emitters-460468>